

**XXVII ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DU C.I.L.S.S**

CONCLUSIONS DES TRAVAUX

Ouagadougou, 6 - 7 Avril 1992

I - COMMUNIQUE FINAL

COMMUNIQUE FINAL
DE LA 27 EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU CILSS

La 27ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS s'est tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso), sous la présidence de Son Excellence Monsieur Joseph PARCOUDA, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso, Ministre Coordonnateur du CILSS.

Ont pris part aux travaux de cette session, les délégations ministérielles dirigées par :

- Son Excellence Monsieur ROSARIO Antonio Gualberto, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale de la République du Cap-Vert ;
- Son Excellence, Monsieur JALLOW Oumar, Ministre de l'Agriculture de la République de Gambie ;
- Son Excellence, Monsieur CABRAL Mario, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture, de la République de Guinée Bissau ;
- Son Excellence, Madame CISSE Mariam Kaïdama SIDIBE, Ministre du Plan et de la Coopération Internationale de la République du Mali ;
- Son Excellence, Docteur OULD BAH Mohamed Sidya , Commissaire à la Sécurité Alimentaire de la République Islamique de Mauritanie ;
- Son Excellence, Monsieur ABBA MALAM Boukar, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger ;
- Son Excellence, Monsieur CISSOKHO Cheikh Abdoul Khadre, Ministre de Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal ;
- Son Excellence, Monsieur DANSALA Bambé, Ministre du Développement Rural de la République du Tchad ;
- Son Excellence Monsieur SANGARE Alassane, Secrétaire d'Etat à l'Organisation du Monde Rural du Burkina Faso;

La séance d'ouverture s'est déroulée en présence des Membres du Gouvernement Burkinabè, des Représentants du Corps Diplomatique et des Agences de Coopération bilatérale et multilatérale.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Joseph PARCOUDA, Ministre Coordonnateur du CILSS a rappelé la réflexion interne et externe entamée depuis le Conseil Extraordinaire des Ministres de Bissau pour élaborer un Plan de Redressement et de Relance Durable (PRRD).

Le Conseil a adressé à la Communauté Internationale sa reconnaissance pour tout le soutien qu'elle ne cesse d'apporter au CILSS, modèle de coopération régionale.

Le Conseil a adopté le rapport du Secrétaire Exécutif.

Le Conseil a ensuite entendu le compte rendu de la 7ème Session du Comité Technique des Experts (CTE).

S'agissant particulièrement du Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS, le Conseil a recommandé à l'attention des Chefs d'Etat, la nouvelle formulation du mandat du CILSS (cf. Annexe). Il a adopté un Plan d'Opérations pour parachever le PRRD qui doit lui être soumis au Conseil Extraordinaire des Ministres programmé en Novembre 1992.

Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts des Etats pour apurer leurs arriérés de contribution. Il a invité les Etats à étudier les voies et moyens devant garantir le paiement régulier de leurs contributions dans le cadre de leurs priorités financières.

En outre, il a exhorté les Etats à accorder une attention particulière à la construction des sièges des Secrétariats Exécutif et de l'INSAH en s'acquittant diligemment des quotas arrêtés.

Il a engagé le Secrétaire Exécutif à appliquer toutes les mesures de redressement prises à Bissau.

Le Conseil a lancé un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle apporte son soutien au Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS.

Au titre des questions techniques, le Conseil a approuvé les rapports d'activités pour 1991 du Secrétariat Exécutif et des Institutions Spécialisées (AGRHYMET et INSAH).

En outre, il a adopté les programmes d'activités pour 1992.

Au titre des questions administratives et financières, le Conseil a adopté le budget du système CILSS pour 1992, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 545.710.665 FCFA (Cinq cent quarante cinq millions sept cent dix mille six cents soixante cinq francs CFA). Il a donné quitus aux Ordonnateurs pour les exercices 1989 et 1990.

Enfin le Conseil des Ministres a adopté le Compte Rendu amendé de la Septième Session du Comité Technique des Experts et (16) Seize Résolutions.

A N N E X E

MANDAT DU C.I.L.S.S

En vue d'un développement durable de la région et dans un contexte d'intégration régionale, le CILSS aura pour mandat :

DE S'INVESTIR DANS LA RECHERCHE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA SECHERESSE ET DE LA DESERTIFICATION POUR UN NOUVEL EQUILIBRE ECOLOGIQUE.

Le CILSS aura comme objectifs :

1 - Etudier les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion de ressources naturelles du Sahel afin de mieux définir des stratégies adéquates et des politiques efficaces pour un développement durable de la région.

2 - Coordonner aux niveaux sous-régional et régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques, et démographiques qui entravent la croissance économique durable.

3 - Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations quantitatives et qualitatives, afin d'informer et de sensibiliser les Etats Membres et la Communauté Internationale sur les problèmes écologiques et humains liés au développement de la région.

4 - Contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche, de formation menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification.

5 - Promouvoir la réalisation d'actions d'intérêt sous-régional, interétatique et régional contribuant d'une part à renforcer la coopération, entre les Etats Membres dans leurs efforts communs de lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification et d'autre part, à assurer le suivi de ces actions qui devraient contribuer à l'intégration régionale.

6 - Contribuer à la coordination des aides d'urgence obtenues dans le cadre régional ou sous-régional afin de promouvoir leur utilisation comme facteur de développement.

II - COMPTE RENDU DE LA 27EME SESSION
DU CONSEIL DES MINISTRES

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)
Oo*****oO

COMPTE RENDU
DE LA 27EME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DU CILSS

Ouagadougou, 6 - 7 Avril 1992

Du 6 au 7 Avril 1992 s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), la 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS. Ont pris part aux travaux présidés par Son Excellence Monsieur Joseph PARCOUDA, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso, Ministre Coordonnateur du CILSS, les délégations ministérielles conduites par:

- Son Excellence Monsieur ROSARIO Antonio Gualberto, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale de la République du Cap-Vert ;
- Son Excellence, Monsieur JALLOW Oumar, Ministre de l'Agriculture de la République de la Gambie ;
- Son Excellence, Monsieur CABRAL Mario, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture, de la République de la Guinée Bissau ;
- Son Excellence, Madame CISSE Mariam Kaïdama SIDIBE, Ministre du Plan et de la Coopération Internationale de la République du Mali ;
- Son Excellence, Docteur OULD BAH Mohamed Sidya , Commissaire à la Sécurité Alimentaire de la République Islamique de la Mauritanie ;
- Son Excellence, Monsieur ABBA MALAM Boukar, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger ;
- Son Excellence, Monsieur CISSOKHO Cheikh Abdoul Khadre, Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal ;
- Son Excellence, Monsieur DANSALA Bambé, Ministre du Développement Rural de la République du Tchad ;
- Son Excellence Monsieur SANGARE Alassane, Secrétaire d'Etat à l'Organisation au Monde Rural du Burkina Faso;

La séance d'ouverture s'est déroulée en présence des Membres du Gouvernement Burkinabè, des Représentants du Corps Diplomatique et des Agences de Coopération bilatérale et multilatérale.

Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence Monsieur Joseph PARCOUDA, Ministre Coordonnateur du CILSS a rappelé la réflexion interne et externe entamée depuis le Conseil Extraordinaire des Ministres de Bissau pour élaborer un Plan de Redressement et de Relance Durable (PRRD).

Il a ensuite exhorté ses collègues à prendre des décisions courageuses et pragmatiques quant au mandat du CILSS, ses structures, ses relations avec les Etats et les donateurs et ses ressources financières et humaines.

Enfin, Monsieur le Ministre Coordonnateur a souhaité que ces mesures tiennent compte des Etats membres et des enjeux régionaux et mondiaux.

Auparavant, Monsieur SANGARE Alassane, Secrétaire d'Etat à l'Organisation du Monde Rural du Burkina Faso, dans son discours de bienvenue a évoqué la production céréalière record pour le Sahel obtenue lors de la précédente campagne agro-pastorale, tout en insistant sur la réalité du Sahel caractérisée par des récoltes irrégulières.

Parlant des difficultés du CILSS, Monsieur SANGARE a souhaité que la présente Session confirme la détermination politique des Autorités Sahéliennes.

Le Conseil a entendu les messages :

- du Président du Conseil d'Administration de l'Ecole des Ingénieurs d'Equipement Rural (EIER) et de l'Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (ETSHER),
- du Directeur de l'UNSO,
- du Représentant du Secrétaire Général du Groupe des Etats ACP,
- du Chef de Projet de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS),
- du Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO,

Retenant ses travaux en plénière, le Conseil a entendu les communications :

- du Directeur du Secrétariat du Club du Sahel,
- du Représentant spécial de la Commission des Communautés Européennes.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des Ministres a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Secrétaire Exécutif,
2. Examen du Compte rendu du comité technique des experts
3. Question administrative (nominations)

1. Examen du rapport du Secrétaire Exécutif

Le Conseil a entendu le rapport du Secrétaire Exécutif axé d'une part, sur les activités internes du CILSS notamment, la dynamique du Plan de Redressement et de Relance Durable (PRRD) et d'autre part, sur les relations CILSS/Etats et CILSS/Partenaires de développement.

Le Conseil a félicité le Secrétaire Exécutif et son équipe pour la clarté du rapport présenté et des efforts déployés sur le double plan de l'exécution du programme annuel de travail et de l'élaboration d'un Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS. Il les a exhortés à mettre en oeuvre les mesures qui avaient été préconisées.

S'agissant des activités internes du CILSS, le Conseil a apprécié la mise en oeuvre diligente des décisions du Conseil des Ministres de Bamako (Février 1991) et de celles de Bissau (Juin 1991), et il a engagé le Secrétaire Exécutif à appliquer intégralement les mesures de redressement préconisées.

Il a enregistré avec satisfaction les annonces de contributions faites par certaines délégations et a surtout insisté sur la nécessité de solder tous les arriérés. Il a invité les Etats à étudier les voies et moyens devant garantir le paiement régulier de leurs contributions dans le cadre de leurs priorités financières.

Il a exhorté les Etats à accorder une attention particulière à la construction des sièges du Secrétariat Exécutif et de l'INSAH en s'acquittant diligemment des quotas arrêtés.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation quant au recours engagé contre le CILSS dans le cadre de l'appel d'offre international du Programme Régional Solaire (PRS). Il a engagé le Secrétaire Exécutif à veiller à l'aboutissement heureux de ce dossier.

Il s'est félicité de l'organisation d'un Colloque "Jeunesse et Environnement" et a encouragé le Secrétaire Exécutif à en activer la tenue.

Quant aux relations de coopération avec les partenaires le Conseil a adressé à la Communauté Internationale sa reconnaissance pour tout le soutien qu'elle ne cesse d'apporter au CILSS.

Il a réaffirmé la nécessité de l'intégration régionale et a recommandé la rationalisation des OIG tout en insistant sur la spécificité et l'utilité du CILSS, modèle de coopération régionale.

Il a réitéré le rôle primordial et incontournable du CILSS pour tout ce qui concerne ses domaines de compétences.

Le Conseil s'est félicité des engagements pris au profit du Sahel par le Sommet de l'OCI (Dakar - Décembre 1991) et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Sur ce dernier point, il a recommandé que le Président en Exercice du CILSS soit mandaté comme porte parole des pays sahéliens à Rio de Janeiro.

Sous réserve de ces amendements, le Conseil a adopté le rapport du Secrétaire Exécutif.

2. Examen du compte rendu de la 7ème session du CTE

Le Conseil a entendu le compte rendu de la 7ème session du Comité Technique des Experts (CTE) à qui il a adressé ses félicitations pour la qualité du travail fourni. Il s'est beaucoup appesanti sur les propositions relatives au Plan de Redressement et de Relance Durable.

Il a proposé à la Conférence des Chefs d'Etat la nouvelle formulation du mandat (cf. Annexe) qui permettrait au CILSS de jouer un rôle catalyseur dans la réflexion et l'action relatives à la sécurité alimentaire et la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Il a adopté un plan d'opération pour parachever le PRRD qui doit lui être soumis au Conseil Extraordinaire des Ministres programmé en Novembre 1992. Dans ce cadre, il a engagé le Secrétaire Exécutif :

- à partir des termes de référence exhaustifs, à réaliser par un Bureau unique et indépendant, l'Audit Administratif, Organisationnel, Financier et Comptable, l'harmonisation des textes juridiques et la revue des programmes ;
- à mettre sur pied un comité de pilotage chargé du suivi du plan d'opérations ;
- à approfondir la réflexion sur le rôle, le statut et le fonctionnement des CONACILSS.

Le Conseil a lancé un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle apporte son soutien pour le redressement et la relance du CILSS, en même temps qu'il a engagé le Secrétaire Exécutif à développer d'importantes actions de marketing pour l'institution.

Au titre des questions techniques, le Conseil a approuvé les rapports d'activités pour 1991 du Secrétariat Exécutif et des Institutions Spécialisées (AGRHYMET et INSAH).

En outre, il a adopté les programmes d'activités pour 1992.

Au titre des questions Administratives et Financières, le Conseil a adopté le budget du système CILSS pour 1992, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 545.710.665 FCFA (Cinq cent quarante cinq millions sept cent dix mille six cents soixante cinq francs CFA). Il a donné quitus aux Ordonnateurs pour les exercices 1989 et 1990.

Enfin le Conseil des Ministres a adopté le Compte Rendu de la Septième Session du Comité Technique des Experts et (16) Seize Résolutions et a proposé à la Conférence des Chefs d'Etat une déclaration dite de Ouagadougou.

Avant de lever sa séance plénière, le Conseil a enregistré les déclarations des donateurs renouvelant leur disponibilité à appuyer le CILSS dans ses efforts de redressement et de relance durable, efforts à confirmer par l'adoption d'orientations politiques c'est-à-dire un mandat précis, une structure légère à la mesure des moyens des Etats sahéliens.

Siègeant par la suite à huis clos, le Conseil a examiné les questions administratives.

Le Conseil a procédé aux nominations suivantes :

- Directeur Général du Centre AGRHYMET, Coordonnateur du Programme :
Monsieur JORGE ALBERTO SANTOS OLIVEIRA de la République de la Guinée Bissau ;
- Directeur Général de l'Institut du Sahel :
Monsieur Momodou Sultan SOMPO-CEESAY de la République de la Gambie ;
- Directeur du Département de la Formation en Protection des Végétaux :
Monsieur COMBARY Abdoulaye du Burkina Faso.

Par ailleurs, le Conseil a proposé à la Conférence des Chefs d'Etat, au poste de Président du Conseil des Ministres, Ministre Coordonnateur du CILSS pour les exercices 1992 et 1993, Son Excellence Monsieur ROSARIO Antonio Gualberto, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale de la République du Cap-Vert.

Le Conseil des Ministres a adressé une Motion de remerciements à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, au Gouvernement et au Peuple Burkinabè.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

A N N E X E

MANDAT DU C.I.L.S.S

En vue d'un développement durable de la région et dans un contexte d'intégration régionale, le CILSS aura pour mandat :

DE S'INVESTIR DANS LA RECHERCHE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA SECHERESSE ET DE LA DESERTIFICATION POUR UN NOUVEL EQUILIBRE ECOLOGIQUE.

Le CILSS aura comme objectifs :

1 - Etudier les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion de ressources naturelles du Sahel afin de mieux définir des stratégies adéquates et des politiques efficaces pour un développement durable de la région.

2 - Coordonner aux niveaux sous-régional et régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques, et démographiques qui entravent la croissance économique durable.

3 - Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations quantitatives et qualitatives, afin d'informer et de sensibiliser les Etats Membres et la Communauté Internationale sur les problèmes écologiques et humains liés au développement de la région.

4 - Contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche, de formation menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification.

5 - Promouvoir la réalisation d'actions d'intérêt sous-régional, interétatique et régional contribuant d'une part à renforcer la coopération, entre les Etats Membres dans leurs efforts communs de lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification et d'autre part, à assurer le suivi de ces actions qui devraient contribuer à l'intégration régionale.

6 - Contribuer à la coordination des aides d'urgence obtenues dans le cadre régional ou sous-régional afin de promouvoir leur utilisation comme facteur de développement.

**RESOLUTIONS DE LA 27EME SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES
MINISTRES DU CILSS**

LISTE DES RESOLUTIONS

- 1 Résolution N° 1/27/CM/92 relative au plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS.
- 2 Résolution N° 2/27/CM/92 relative à la mise en oeuvre de DIAPER III.
- 3 Résolution N° 3/27/CM/92 relative à la commercialisation du bétail et de la viande.
- 4 Résolution N° 4/27/CM/92 relative à la mise en oeuvre du projet Coordination Régionale des Politiques Agro-Alimentaires dans le SAHEL (CREPAG) CILSS.
- 5 Résolution N° 5/27/CM/92 relative à l'harmonisation des plans et stratégies d'environnement et de leur intégration au processus de développement économique et social.
- 6 Résolution N° 6/27/CM/92 relative à la 7ème journée du CILSS.
- 7 Résolution N° 7/27/CM/92 relative au contrôle phytosanitaire et à l'homologation des Pesticides.
- 8 Résolution N° 8/27/CM/92 relative à la phase IV du programme AGRHYMET.
- 9 Résolution N° 9/27/CM/92 relative à la poursuite du Plan de Redressement Financier
- 10 Résolution N° 10/27/CM/92 relative à la situation financière et Administrative.
- 11 Résolution N° 11/27/CM/92 relative à la poursuite du plan de redressement financier.
- 12 Résolution N° 12/27/CM/92 donnant quitus aux Ordonnateurs pour la gestion des exercices 1989-1990
- 13 Résolution N° 13/27/CM/92 relative à l'adoption du Budget pour l'exercice 1992
- 14 Résolution N° 14/27/CM/92 relative à la désignation du Secrétariat Exécutif du CILSS en tant qu'Institution responsable au titre des dispositions relatives à la coopération régionale dans le cadre de la Convention ACP-CEE de Lomé
- 15 Résolution N° 15/27/CM/92 relative au Développement de la Coopération Sahel/Japon
- 16 Résolution n° 16/27/CM/92 relative au Développement de la Coopération CILSS/OCI

**RESOLUTION N° 1/27/CM/92
RELATIVE AU PLAN DE REDRESSEMENT ET DE
RELANCE DURABLE DU CILSS**

La 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou,

CONSIDERANT la résolution du Conseil Extraordinaire des Ministres de Bissau portant sur l'adoption des mesures de redressement et la demande d'un audit organisationnel, administratif, financier et comptable pour l'élaboration d'un plan de redressement et de relance durable du CILSS,

APPRECIANT l'application des mesures de redressement et des résultats obtenus ainsi que les efforts de réflexion entrepris pour l'élaboration du Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS,

CONSCIENTE de la nécessité de doter le CILSS d'un véritable plan de redressement et de relance durable,

ADOpte

Le Plan d'opération annexé pour parachever le Plan de Redressement et de Relance Durable.

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif, sur la base dudit plan et des orientations définies, à élaborer effectivement un Plan de Redressement et de Relance Durable à soumettre à un conseil Extraordinaire programmé pour Novembre 1992

RECOMMANDÉ

Aux Pays Membres à s'acquitter de leurs arriérés et de payer leurs contributions courantes en versements échelonnés de façon que le dernier versement soit effectif le 1er Octobre de chaque année.

INVITE

Les Pays Membres à accorder un rang de priorité élevé à leur contribution au CILSS dans leur budget.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**ANNEXE
DE LA RESOLUTION N°1/27/CM/1992**

PLAN DE REDRESSEMENT ET DE RELANCE DURABLE DU CILSS (PRRD)

I) ORIENTATIONS GENERALES

Pour parachever le Plan de Redressement et de Relance durable, le Conseil de Ministres a adopté un plan d'opération dont le point terminal est la tenue d'un conseil extraordinaire des ministres programmée pour novembre 1992, pour l'adoption du dit plan.

Le plan d'opération comporte des activités que le Secrétaire Exécutif doit réaliser en veillant à leur intégration et à leur cohésion. Pour l'aider dans cette tâche, le conseil a retenu la mise en place d'un comité de pilotage. Ce Comité est composé comme il suit :

- du Secrétaire Exécutif du CILSS,
- du Secrétariat du Club du Sahel,
- d'une personnalité du Nord,
- de deux personnalités du Sahel

Ce Comité rendra compte périodiquement de ses travaux au Ministre Coordonnateur.

Le conseil a aussi retenu que la revue des programmes, l'audit et l'élaboration des statuts figurant dans le plan d'opération seront confiés à un bureau unique et indépendant sur la base de termes de références exhaustifs et précis prenant en considération les orientations définies par la 27ème Session du Conseil des Ministres.

Au sein des tâches listées, le Secrétaire Exécutif devra veiller à distinguer les tâches immédiates et celles du moyen et long termes.

II) CONTENU DU PLAN

2.1 Objectif Général

Au terme de l'exécution des activités inscrites, le Secrétaire Exécutif doit soumettre au prochain Conseil extraordinaire un plan de redressement et de relance durable du CILSS. Ce plan doit configurer une nouvelle structure opérationnelle compatible avec les ressources des Etats Membres, pôle d'excellence fonctionnant à moindre coût dotée de ressources financières stables, de ressources humaines hautement qualifiées, motivées et de grandes compétences. Ce plan doit aussi définir les modes de gestion ainsi que le programme du CILSS nouveau.

2.2 Activités liées à l'objectif

- 2.2.1 Elaboration de termes de référence
Description exhaustive des tâches, procédure de sélection du bureau. Période : Avril 1992
- 2.2.2 Revu des programmes
Etude exhaustive des activités actuelles du CILSS: formulation d'un programme pluriannuel Période: Mai-Juin 1992.
- 2.2.3 Audit administratif, organisationnel, financier et comptable : certification des comptes, nouvelles méthodes de gestion, nouvelles structures.
- 2.2.4 Etude des textes juridiques : statut du personnel, règlement intérieur, règlement financier, manuels de procédure. Période : Juillet-Août 1992.
- 2.2.5 Concertation avec les donateurs. Période : Août 1992
- 2.2.6 Envoi des documents aux Etats. Période : Septembre 1992
- 2.2.7 Tenue du Conseil Extraordinaire des Ministres. Période: Novembre 1992. (avec participation des partenaires au développement)
- 2.2.8 Démarrage de la nouvelle structure. Période : Janvier 1993.

A N N E X E

MANDAT DU C.I.L.S.S

En vue d'un développement durable de la région et dans un contexte d'intégration régionale, le CILSS aura pour mandat :

DE S'INVESTIR DANS LA RECHERCHE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA SECHERESSE ET DE LA DESERTIFICATION POUR UN NOUVEL EQUILIBRE ECOLOGIQUE.

Le CILSS aura comme objectifs :

1 - Etudier les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion de ressources naturelles du Sahel afin de mieux définir des stratégies adéquates et des politiques efficaces pour un développement durable de la région.

2 - Coordonner aux niveaux sous-régional et régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques, et démographiques qui entravent la croissance économique durable.

3 - Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations quantitatives et qualitatives, afin d'informer et de sensibiliser les Etats Membres et la Communauté Internationale sur les problèmes écologiques et humains liés au développement de la région.

4 - Contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche, de formation menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification.

5 - Promouvoir la réalisation d'actions d'intérêt sous-régional, interétatique et régional contribuant d'une part à renforcer la coopération, entre les Etats Membres dans leurs efforts communs de lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification et d'autre part, à assurer le suivi de ces actions qui devraient contribuer à l'intégration régionale.

6 - Contribuer à la coordination des aides d'urgence obtenues dans le cadre régional ou sous-régional afin de promouvoir leur utilisation comme facteur de développement.

**RESOLUTION N° 2/27/CM/92
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE DIAPER III**

La 27 ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso),

CONSIDERANT que l'autosuffisance et la sécurité alimentaires demeurent les objectifs fondamentaux des Etats Sahéliens et que ces objectifs peuvent être atteints sous réserve de mise en oeuvre de politiques adéquates,

CONVAINCU que des informations fiables constituent un préalable à toute politique appropriée dans ce sens,

CONSIDERANT les résultats positifs du projet Diagnostic Permanent (DIAPER) dans l'amélioration de la qualité et de la disponibilité à temps des informations pour la sécurité alimentaire,

SOUCIEUSE de la consolidation et de la pérennisation de ces importants acquis par la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières conséquentes,

REAFFIRME l'impérieuse nécessité de poursuivre le projet DIAPER par une phase III.

SE FELICITE de l'accord de principe donné par les partenaires de la Communauté Internationale pour le financement de cette nouvelle phase.

SOUSCRIT à la prise en charge progressive par les Etats sahéliens dans le cadre de la mise en oeuvre de ladite phase, des frais de collecte, d'analyse et de diffusion des informations, afin de garantir l'après-projet.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS de poursuivre et de parachever les négociations avec les partenaires concernés sur la formalisation des accords de financement de DIAPER III.

ENGAGE

Les Etats sahéliens à trouver les voies et moyens nécessaires à l'application adéquate du principe de la prise en charge progressive dudit projet.

CHARGE

Le Secrétaire Exécutif de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer le succès de la mise en oeuvre de la phase III de DIAPER.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 3/27/CM/92
RELATIVE A LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA VIANDE**

La 27 ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso),

CONSIDERANT l'importance économique du secteur de l'élevage dans les pays membres du CILSS ;

CONSIDERANT la place prépondérante qu'occupent les produits de l'élevage dans les échanges régionaux et inter-régionaux ;

CONSIDERANT la contribution des produits de l'élevage à la réalisation de la sécurité alimentaire ;

CONVAINCU que la promotion du secteur de l'élevage passe par une amélioration des systèmes de production et des circuits de commercialisation ;

SE FELICITE

De l'organisation conjointe par le CILSS, la CEBV et le Club du Sahel du séminaire sur la commercialisation du bétail et de la viande dans les pays sahéliens et pays des forêts tenu du 22 au 25 mars 1992 à Nouakchott.

FAIT

Sienne les conclusions dudit séminaire.

RECOMMANDÉ

Aux Etats sahéliens, leur mise en oeuvre.

ENGAGE

Le Secrétariat Exécutif du CILSS à entreprendre, en rapport avec les Etats et les Institutions concernées, les efforts nécessaires pour l'appui et la coordination des actions de mise en oeuvre des conclusions dudit séminaire.

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale afin qu'elle soutienne les Etats et le CILSS dans la mise en oeuvre effective des conclusions dudit séminaire.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

RESOLUTION N° 4/27/CM/92
**RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET COORDINATION
REGIONALE DES POLITIQUES AGRO-ALIMENTAIRES DANS LE SAHEL
(CREPAG)**

La 27 ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

CONSIDERANT que la sécurité alimentaire des populations sahéliennes passe par l'ouverture des politiques agro-alimentaires des pays sahéliens sur les pays voisins,

CONSIDERANT la multiplicité des déclarations et initiatives,

CONSIDERANT le décalage croissant entre les intentions manifestées et les faits eu égard aux disparités des politiques nationales,

CONVAINCUE de l'existence au sein de l'espace régional sahélien et aussi africain d'un potentiel non exprimé de productions et d'échanges de produits agro-alimentaires,

APPRECIANT les résultats déjà obtenus par les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel dans la concertation entre pays sahéliens et pays des forêts et donateurs,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser de façon structurelle le dispositif permettant au système CILSS de conseiller les Etats et représenter leur point de vue dans le domaine de la promotion des Espaces Régionaux, en particulier dans les débats entre pays sahéliens et pays des forêts pour la recherche d'une harmonisation de la production et des marchés des produits agro-alimentaires.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif de poursuivre et renforcer davantage son action dans les domaines du développement des productions agricoles et la sécurité alimentaire singulièrement par la mise en oeuvre du projet "Coordination Régionale des Politiques Agro-alimentaires" (CREPAG).

INVITE

La Communauté Internationale à appuyer les efforts du CILSS dans la mise en oeuvre du "Projet Coordination Régionale des Politiques Agro-alimentaires".

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

RESOLUTION N°5/27/CM/92

**RELATIVE A L'HARMONISATION DES PLANS ET STRATEGIES
DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LEUR INTEGRATION AU PROCESSUS
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.**

La 27ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

CONSIDERANT les grands enjeux du 21ème siècle notamment les menaces qui pèsent sur les grands équilibres de la biosphère ;

SOUCIEUSE d'oeuvrer au développement économique et social durable des pays sahéliens sur des bases socio-écologiques saines ;

PROFONDEMENT PREOCCUPEE par la dégradation continue de l'environnement malgré les efforts déployés par les Etats et les partenaires de coopération ;

CONSIDERANT la multiplicité des plans, programmes et stratégies de gestion des ressources naturelles entrant souvent en duplication ;

DECIDE

Du renforcement de la mission assignée au CILSS notamment sa fonction de coordination de la réflexion et des actions environnementales au niveau sous-régional.

DEMANDE AUX ETATS MEMBRES

D'accorder un rang de priorité élevé aux actions de conservation de l'environnement ;

D'entreprendre l'harmonisation des interventions dans le domaine de l'environnement en vue d'une gestion cohérente, performante et rationnelle des ressources ;

D'assurer une meilleure intégration des actions environnementales au processus de développement économique et social.

INVITE

Les partenaires de développement à oeuvrer à une meilleure concertation et coordination des efforts de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement .

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 6/27/CM/92
RELATIVE A LA 7 ème JOURNÉE CILSS**

La 27 ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso),

CONSIDERANT la dégradation continue de l'environnement sahélien malgré les efforts déployés par les Etats, les populations rurales et les partenaires de développement,

CONSIDERANT les orientations définies dans la stratégie révisée de lutte contre la désertification et de développement du Sahel,

CONSIDERANT les orientations de Ségou sur la gestion des terroirs qui a mis l'accent sur la participation des organisations paysannes à la gestion des ressources naturelles;

CONVAINCUE qu'un développement durable ne peut se faire sans la gestion rationnelle des ressources naturelles, ;

NOTANT avec satisfaction les actions en cours au niveau des populations rurales pour améliorer leur cadre de vie,

INVITE

Les Etats membre à célébrer la 7ème journée CILSS au tour du thème "GESTION DES TERROIRS",

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à tout mettre en oeuvre pour apporter l'appui nécessaire aux Etats Membres pour l'organisation de la 7ème journée CILSS.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 7/27/CM/92
RELATIVE AU CONTROLE PHYTOSANITAIRE ET A L'HOMOLOGATION
DES PESTICIDES**

La 27 ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

CONSIDERANT la volonté des Etats Sahéliens d'assurer la sécurité alimentaire des populations dans les plus brefs délais,

CONSIDERANT la nécessité de protéger l'environnement et tenant compte de la fragilité des écosystèmes sahéliens,

CONSIDERANT la nécessité de préserver les cultures du Sahel de tout nouveau fléau par suite de l'introduction de nuisibles étrangers,

CONSIDERANT la similitude des problèmes phytosanitaires dans les différents pays du Sahel,

CONSIDERANT l'utilisation de plus en plus importante de produits agropharmaceutiques,

CONSIDERANT la volonté de coopération intersahélienne,

CONSIDERANT les recommandations adoptées au cours de l'atelier sur le contrôle phytosanitaire et l'homologation des pesticides et au cours de la 7 ème session ordinaire du Conseil Scientifique et Technique de l'Institut du Sahel,

ADOpte

Les réglementations relatives au contrôle phytosanitaire et à l'homologation des pesticides.

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à entreprendre toutes les initiatives et à rechercher les moyens pour l'application de ces réglementations.

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle soutienne le CILSS dans la mise en oeuvre de la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 8/27/CM/92
RELATIVE A LA PHASE IV DU PROGRAMME AGRHYMET**

La 27 ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

CONSIDERANT que le Programme AGRHYMET et notamment sa composante régionale de par ses acquis considérables reste un exemple réussi de coopération sous-régionale,

CONSIDERANT que les pays du Sahel restent toujours confrontés aux grands défis (aléas climatique, conservation de l'environnement, désertification, sécurité alimentaire,

CONSIDERANT la volonté des donateurs de soutenir le CILSS pour la continuation des activités de ce Programme,

CONSIDERANT la nécessité de continuer par une phase IV,

EXPRIME

Sa gratitude à la Communauté des bailleurs de fonds et les exhorte à soutenir le Programme AGRHYMET pour sa 4ème phase,

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS de prendre toutes les dispositions pour l'aboutissement de la formulation de la phase IV,

INVITE

Le Secrétaire Exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre de la phase IV.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N°9/27/CM/92
RELATIVE AU SUIVI DES RESSOURCES PASTORALES
ET A L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION ANIMALE**

La 27 ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

CONSIDERANT la volonté des Etats d'assurer la sécurité alimentaire des populations ;

CONSIDERANT l'importance de l'Elevage dans l'économie des Etats sahéliens ;

CONSIDERANT La fragilité des Ecosystèmes sahéliens ;

CONSIDERANT La nécessité d'une gestion rationnelle des Ressources Naturelles ;

CONVAINCU de l'importance de la recherche Agricole dans le processus de développement

I N V I T E

Le Secrétaire Exécutif:

- à prendre des dispositions urgentes pour la mise en oeuvre des conclusions de l'Atelier sur le Suivi des Ressources Pastorales tenu à Niamey en Février 1989.

- à inclure dans le programme de formation du Centre AGRHYMET, un volet Elevage et Suivi des Ressources Pastorales.

- à appuyer à travers l'INSAH, les Etats en matière de Recherche en production animale.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 10/27/CM/92
RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE**

Le Conseil des Ministres, réuni en sa 27^e Session Ordinaire les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;

CONSIDERANT la difficulté de mobilisation des fonds auprès des ETATS-MEMBRES du C.I.L.S.S.

CONSIDERANT que cette difficulté est due en partie à une méconnaissance de l'impact et de l'apport du C.I.L.S.S au niveau de certaines structures nationales de décision;

ENGAGE :

- les experts financiers du C.I.L.S.S et les CONACILSS à produire et à diffuser des informations sur les réalisations du C.I.L.S.S au niveau des ETATS en vue de faire connaître l'impact de l'organisation et susciter une plus grande mobilisation autour de ses objectifs et de ses problèmes notamment financiers.

- le Secrétariat Exécutif à associer davantage les Experts Financiers dans les actions du CILSS et à étendre le contrôle aux fonds Donateurs ;

AUTORISE

Le Secrétaire Exécutif à nommer des Intérimaires aux postes de DAF et de Contrôle Financier des Institutions Spécialisées ;

DEMANDE

Au Secrétariat Exécutif de régulariser les avancements dûs avant le Conseil Extraordinaire de Bissau suivant un échéancier.

APPELLE

A une révision des honoraires du Commissaire aux Comptes eu égard au volume des opérations et en tenant compte des usages en vigueur en la matière dans les OIG de la sous-région.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

RESOLUTION N° 11/27/CM/92
RELATIVE A LA POURSUITE DU PLAN DE REDRESSEMENT FINANCIER

Le Conseil des Ministres, réuni en sa 27è Session Ordinaire les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;

CONSIDERANT la nécessité pour le C.I.L.S.S de disposer à temps de ressources financières sûres et stables pour mener à bien les activités liées au plan de redressement financier et au plan de redressement et de relance durable :

APPROUVE

Les résultats obtenus grâce à la mise en oeuvre des mesures de redressement préconisées à BISSAU.

DONNE

Mandat au Secrétaire Exécutif pour parachever la mise en oeuvre du Plan de Redressement Financier par déflation du personnel et d'autres mesures d'accompagnement.

ENGAGE

- les ETATS-MEMBRES à s'acquitter de leurs arriérés de contribution et des contributions courantes dans les délais requis en vue de soutenir l'effort de redressement financier entrepris.

- le Secrétaire Exécutif à étudier la possibilité d'adopter pour l'ensemble du système C.I.L.S.S un système de comptabilité générale et de comptabilité analytique.

DONNE

Mandat au Ministre Coordonnateur et au Secrétaire Exécutif de sensibiliser les ETATS sur le paiement des contributions.

Pour les questions relatives aux recrutements aux postes dont l'avis de vacance a été lancé, la Commission donne son accord pour le recrutement :

- Du Directeur du DFPV Financé par les Pays-Bas
- Du Directeur Général du Centre AGRHYMET Financé par le PNUD
- Du Directeur Général de l'INSAH Financé sur budget Etats Membres.

S'agissant du poste du DAF/SE, le Conseil des Ministres invite le Secrétaire Exécutif à parachever les négociations avec les Bailleurs de Fonds pour financer ledit poste. Le recrutement devant intervenir à l'issue du Conseil Extraordinaire des Ministres prévu en Novembre 1992.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

RESOLUTION N° 12/27/CM/92
DONNANT QUITUS AUX ORDONNATEURS POUR LA GESTION
DES EXERCICES 1989-1990

La 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres,
tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

APRES examen et adoption du Rapport du Commissaire aux
Comptes sur l'exécution des budgets 1989-1990,

D O N N E

Quitus aux Ordonnateurs (Secretariat Exécutif, Institut du
Sahel, Centre AGRHYMET) pour leur gestion 1989-1990.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 13/27/CM/92
RELATIVE A L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1992**

La 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres,
tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

A D O P T E

Le budget du CILSS, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 545.710.665 (CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS CFA)

A. RECETTES

1. Contribution des Etats

La contribution des Etats Membres est fixée comme suit :

- * 19.109.400 FCFA pour le Cap-Vert et la Gambie, chacune ;
- * 25.479.200 FCFA pour la Guinée-Bissau ;
- * 31.849.001 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad, chacun ;
- * 47.773.502 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun. Soit un total de 318.490.010 FCFA.

2. Appui Donateurs : 190.736.663 FCFA

3. Recettes Diverses : 36.483.992 FCFA

B. DEPENSES

- | | | |
|--------------------------------|----------|-------------------------|
| 1. Secrétariat Exécutif | : | 182.983.066 FCFA |
| 2. Institut du Sahel | : | 154.963.888 FCFA |
| 3. Centre AGRHYMET | : | 207.763.711 FCFA |

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

RESOLUTION N° 14/27/CM/92
RELATIVE A LA DESIGNATION DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILS
EN TANT QU'INSTITUTION ASSOCIEE AU TITRE DES DISPOSITIONS
RELATIVES A LA COOPERATION REGIONALE DANS LE CADRE
DE LA CONVENTION ACP-CEE DE LOME

La 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres,
tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

CONSIDERANT le rôle imparti au Secrétariat Exécutif du CILSS dans la lutte contre la sécheresse et contre la désertification, pour la promotion de la sécurité alimentaire et pour les questions d'environnement liées à ces domaines d'action ;

CONSIDERANT l'importance de l'harmonisation des politiques dans ces domaines dans la perspective de la réalisation d'une intégration régionale ;

CONSIDERANT les résultats acquis par le CILSS depuis sa fondation dans les domaines de sa compétence, notamment en coopération avec la Communauté ;

CONSIDERANT les dispositions du Titre XII de la Convention de Lomé relatives à la coopération régionale et au rôle des organisations mandatées ;

CONSIDERANT que le CILSS est, dans les pays du Sahel, la seule organisation régionale spécialisée dans les domaines pour lesquels il est compétent ;

RECOMMANDÉ

Dans une perspective d'intégration régionale, d'associer le Secrétariat Exécutif aux négociations en rapport avec les Ordinateurs Nationaux, dans le domaine de ses attributions, dans le cadre des dispositions du titre XII de la Convention de Lomé, en harmonie avec les activités des autres organisations de la région et dans le respect des compétences de ces organisations.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 15/27/CM/92
RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION SAHEL/JAPON**

**La 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres,
tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)**

**CONSIDERANT la persistance de la crise écologique et de
l'insécurité alimentaire au Sahel ;**

**CONSIDERANT que le secteur hydraulique occupe une place de
choix dans les programmes de développement rural pour
l'amélioration des conditions de vie des populations ;**

**CONSIDERANT l'aide précieuse déjà consentie par le Japon aux
populations du Sahel ;**

SALUE

**L'heureuse initiative prise par le Japon de renforcer son
appui au développement du Sahel.**

ENGAGE

**Le Secrétaire Exécutif du CILSS à poursuivre ses contacts
en vue de faire aboutir cette coopération à des programmes
d'actions concrètes en faveur des Etats membres du CILSS.**

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

**RESOLUTION N° 16/27/CM/92
RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION CILSS/OCI**

La 27ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres,
tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou (Burkina Faso)

RAPPELANT que les conditions de la crise écologique et de la sécurité alimentaire qui ont présidé à la création du CILSS persistent ;

NOTANT que le mandat du CILSS dans ces domaines prioritaires mérite un soutien plus important de la Communauté Internationale ;

NOTANT avec satisfaction la résolution pertinente sur la solidarité islamique avec les pays du Sahel, adoptée lors du Sixième (6ème) Sommet de la Conférence Islamique tenue à Dakar (Sénégal) du 5 au 12 Décembre 1991.

EXPRIME

Sa gratitude aux pays membres de l'O.C.I. pour l'intérêt particulier et l'aide généreuse qu'ils s'engagent à poursuivre au profit des pays du Sahel ;

DONNE

Mandat au CILSS de les représenter et de participer effectivement aux travaux du Comité de Solidarité Islamique avec les pays du Sahel en vue de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du programme spécial sur le Sahel articulé autour de la restauration de l'équilibre écologique et de la sécurité alimentaire ;

ADRESSE

Ses chaleureuses félicitations à son Excellence Monsieur Abdou DIOUF Président de la République du Sénégal pour sa brillante élection en qualité de Président en Exercice du Sommet de la Conférence Islamique des Souverains et Chefs d'Etat.

Ouagadougou, le 11 Avril 1992

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS

Leurs Excellences :

- Monsieur ROSARIO Antonio Gualberto, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale de la République du Cap-Vert ;
- Monsieur JALLOW Oumar, Ministre de l'Agriculture de la République de Gambie ;
- Monsieur CABRAL Mario, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture, de la République de Guinée Bissau ;
- Madame CISSE Mariam Kaïdama SIDIBE, Ministre du Plan et de la Coopération Internationale de la République du Mali ;
- Monsieur ABBA MALAM Boukar, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger ;
- Monsieur CISSOKHO Cheikh Abdoul Khadre, Ministre de Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal ;
- Monsieur DANSALA Bambé, Ministre du Développement Rural de la République du Tchad ;
- Monsieur SANGARE Alassane, Secrétaire d'Etat à l'Organisation du Monde Rural du Burkina ;
- Docteur OULD BAH Mohamed Sidya, Commissaire à la Sécurité Alimentaire de la République Islamique de Mauritanie ;

Réunis du 06 au 07 Avril 1992, à Ouagadougou pour la 27^e session ordinaire, du Conseil des Ministres du CILSS.

ADRESSENT leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur BLAISE COMPAORE, Président du Burkina Faso, à Son Gouvernement et au Peuple Burkinabè tout entier pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition pour la réussite des présentes assises.

Ouagadougou, le 7 Avril 1992

Le Conseil

PROJET DE DECLARATION

DECLARATION DE OUAGADOUGOU
(PROJET)

Nous, Chefs d'Etats et de Gouvernements des Etats membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), réunis à Ouagadougou les 10 et 11 Avril 1992,

- Conscients que la désertification est un processus réduisant la productivité des ressources naturelles de la planète dans les conditions spécifiques des climats arides et sub-humides, ainsi que dans des conditions d'interactions complexes entre les facteurs écologiques et socio-économiques ;

- Profondément préoccupés par les effets désastreux de la sécheresse et de la désertification au Sahel et soucieux d'y apporter une réponse globale ;

- Conscients des enjeux du 21ème siècle, notamment l'impérieuse nécessité d'assurer les grands équilibres environnementaux au niveau planétaire ;

- Considérant la Déclaration d'Abidjan et la position commune africaine sur l'environnement et le développement, adoptées en Novembre 1991 à Abidjan, dans le cadre de la deuxième Conférence Ministérielle Africaine, préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ;

- Considérant l'espoir légitime que l'humanité toute entière place dans le Sommet Planète Terre de Rio de Janeiro ;

REAFFIRMONS notre ferme détermination à poursuivre la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification ;

SOUHAITONS vivement que la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement soit couronnée de succès et prenne en matière de développement durable, des mesures et décisions concrètes à la hauteur des aspirations des populations sahéliennes ;

INVITONS instamment le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à initier un processus d'élaboration et de négociation d'une convention internationale de lutte contre la sécheresse et la désertification ;

DEMANDONS une forte implication de nos organisations intergouvernementales, plus particulièrement le CILSS, dans la mise en oeuvre des actions retenues dans le cadre des programmes de l'Agenda 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement ;

DONNONS mandat au Président en exercice du CILSS, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, d'adresser aux délégations présentes à RIO de JANEIRO le message solennel des populations sahéliennes, exprimant leurs préoccupations et priorités en matière d'environnement et de développement durable.

INVITONS la communauté internationale à poursuivre et à renforcer son appui au CILSS.

Fait à Ouagadougou, le 11 Avril 1992

LA CONFERENCE